

Déclaration de conformité réglementaire

Déclaration de conformité UE

CE 0560

La déclaration de conformité est disponible sur www.kobo.com/userguides

Limites DAS

La norme d'exposition des appareils sans fil utilise l'unité de mesure suivante : Débit d'absorption spécifique (DAS). La limite DAS établie par la FCC/IC s'élève à 1,6W/kg. La limite DAS recommandée par le Conseil de l'Union Européenne s'élève à 2,0W/kg. La valeur DAS maximum de cet appareil se situe bien en dessous des limites fixées par la FCC/IC et l'UE. Les mesures spécifiques sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Modèle d'appareil	Limite DAS 1g FCC/IC	Valeur la plus élevée
N705	1,6	1,5
Modèle d'appareil	Limite DAS 10g EU	Valeur la plus élevée
N705	2,0	0,849

Important : Des changements ou des modifications apportées à ce produit qui n'aient pas été autorisées par Kobo peuvent amener à l'annulation de la conformité CEM et de la conformité sans fil, ainsi qu'à l'interdiction de l'usage de ce produit pour l'utilisateur. La conformité CEM de ce produit a été démontrée dans des conditions comprenant l'utilisation de périphériques conformes et de câbles blindés conforme entre les composants du système. Il est important que le consommateur utilise des périphériques conformes et des câbles blindés entre les composants du système qui soient également conformes pour réduire l'apparition d'interférences pour les programmes radio et de télévision, ainsi que pour d'autres appareils électroniques.



Déclaration de conformité FCC

Cet appareil est conforme à la Partie 15 de la réglementation de la FCC (Commission Fédérale des Communications). Le fonctionnement de l'appareil est sujet aux deux conditions suivantes: (1) Cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences nuisibles, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris des interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement non désiré.

Cet équipement a été contrôlé et classé dans la classe B des appareils numériques, conformément à la Partie 15 de la réglementation de la FCC. Cette classe est délimitée pour fournir une protection raisonnable contre des interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des radiofréquences et, s'il n'est pas utilisé conformément aux instructions, peut provoquer des interférences nuisibles aux radiocommunications. Il est cependant toujours possible que des interférences se produisent dans le cadre d'une installation particulière. Si cet appareil produit des interférences nuisibles à la réception des programmes de radio et de télévision - détectables lors de la mise hors tension ou en tension de l'appareil - l'utilisateur est encouragé à mettre en œuvre une ou plusieurs des mesures suivantes pour remédier à ces interférences :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Branchez le matériel à une sortie sur un circuit différent de celui auquel le récepteur est branché.
- Prendre conseil auprès du commerçant ou d'un technicien de radio/TV expérimenté.

Tout changement ou modification non expressément approuvé par la partie responsable des mesures de conformité peut amener l'utilisateur à se voir interdire l'usage de l'appareil. Cet appareil est limité à l'exploitation des fréquences autorisées Partie 15, et ne peut pas être configuré par des utilisateurs finaux ou des installateurs professionnels à fonctionner en dehors des bandes autorisées.

Déclaration d'Industrie Canada

Cet appareil est conforme à la norme RSS-210 de la réglementation d'Industrie Canada. Son utilisation est sujette aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences nuisibles, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris des interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement non désiré.

Cet appareil est conforme à la norme CNR-210 d'Industrie Canada applicable aux appareils radio exempts de licence. Son utilisation est sujette aux deux

conditions suivantes: (1) Cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences nuisibles, et (2) ce dispositif doit accepter tout brouillage reçu, y compris un brouillage susceptible de provoquer un fonctionnement indésirable.

POUR L'UTILISATION D'APPAREILS PORTABLES

Déclaration d'exposition aux radiations :

Le produit est conforme aux limites d'exposition fixées pour les appareils portables par les États-Unis et le Canada et établies pour un environnement non contrôlé. Le produit ne présente aucun risque dès lors qu'il est utilisé comme indiqué dans ce manuel. Par ailleurs, les expositions RF peuvent être réduites lorsque le produit est maintenu le plus loin possible du corps de l'utilisateur.

Déclaration d'exposition aux radiations:

Le produit est conforme aux limites d'exposition fixées pour les appareils portables RF par les États-Unis et le Canada et établies pour un environnement non contrôlé.

Le produit ne présente aucun risque dès lors qu'il est utilisé comme indiqué dans ce manuel. Par ailleurs, les expositions RF peuvent être réduites lorsque le produit est maintenu le plus loin possible du corps de l'utilisateur ou que le dispositif est réglé sur la puissance de sortie la plus faible si une telle fonction est disponible.

Brazil

Este equipamento opera em caráter secundário, isto é, não tem direito a proteção contra interferência prejudicial, mesmo de estações do mesmo tipo, e não pode causar interferência a sistemas operando em caráter primário



Japan



Ⓜ 207-632251

Ⓣ D12-0339001



この装置は、クラスB情報技術装置です。この装置は、家庭環境で使用することを目的としていますが、この装置がラジオやテレビジョン受信機に近接して使用されると、受信障害を引き起こすことがあります。

取扱説明書に従って正しい取り扱いをして下さい。

VCCI-B

Turkey

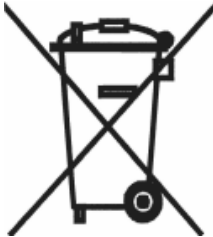
Türkiye: EEE yönetmeliğine (Elektrikli ve Elektronik Eşyalarda Bazı Zararlı Maddelerin Kullanımının Sınırlandırılmasına Dair Yönetmelik) uygundur

Afrique du Sud



Informations sur le recyclage

DEEE – Union Européenne uniquement



La présence de ce symbole sur le produit ou sur son emballage indique que ce produit ne doit pas être jeté avec les autres déchets ménagers. Il est en effet de la responsabilité du consommateur de déposer ce produit dans une déchèterie où le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques est assuré. Le tri sélectif et le recyclage des déchets d'équipement contribue à la

conservation des ressources naturelles et garantit le recyclage dans des conditions qui protègent la santé humaine et l'environnement. Pour plus d'informations sur les points de collecte de vos déchets d'équipements, veuillez contacter votre collectivité municipale, son service d'élimination des déchets ménagers ou le commerçant chez qui vous avez acheté le produit.

L'Union Européenne n'est pas la seule juridiction où les appareils électroniques sont collectés séparément et traités. Veuillez contacter votre service municipal des déchets pour connaître les moyens d'élimination de votre appareil.

Pour plus d'informations sur le recyclage de votre appareil, veuillez contacter Kobo sur : www.kobobooks.com/recycling

Autres informations de sécurité

1. Les signaux RF générés par votre appareil peuvent provoquer des interférences avec ou un dysfonctionnement des appareils médicaux tels que les pacemakers ou prothèses auditives, incluant le risque de blessure grave. Si vous avez des inquiétudes concernant l'utilisation de votre appareil Kobo à proximité d'appareils médicaux, veuillez consulter le fabricant de l'appareil médical en question.
2. Certains lieux, tels que les établissements de santé ou les sites de construction, peuvent courir des risques lorsque des signaux de radiofréquence (RF) sont générés, y compris au travers de l'utilisation de la fonctionnalité sans fil de votre appareil. Si vous voyez des signes et d'autres matériels nécessitant que les radios bidirectionnelles ou les téléphones cellulaires soient éteints, veuillez couper la connexion sans fil de votre appareil dans ces zones.
3. Cet appareil Kobo a été testé et respecte les limites du débit d'absorption spécifique (DAS). Le niveau maximal admissible pour l'Union européenne est de 2,0 W/kg et l'appareil en fonctionnement demeure au-dessous de cette valeur.
4. N'ouvrez pas ou n'essayez pas de réparer votre appareil, y compris la réparation ou le remplacement de la batterie lithium-ion sur cet appareil ; contactez Kobo pour toute réparation et/ou question de sécurité liée à la batterie.
5. Il est recommandé d'utiliser uniquement des adaptateurs ou chargeurs Kobo qui sont spécialement conçus ou approuvés pour votre appareil Kobo. N'utilisez pas votre adaptateur si le cordon ou la fiche sont endommagés.
6. Évitez d'exposer votre appareil au feu ou à toute source de chaleur directe, y compris les sèche-cheveux et fours micro-ondes, et autres appareils semblables.
7. Cet appareil contient des composants de petite taille qui pourraient entraîner un danger d'étouffement chez les enfants en bas âge ; par conséquent, Kobo

recommande que vous n'ouvriez l'appareil sous aucun prétexte, y compris la réparation.

8. Évitez d'entreposer votre appareil à des températures inférieures à -10 et supérieures à 60° C. L'utilisation de l'appareil doit s'effectuer à des températures situées entre 0 et 45°C. Des changements spectaculaires au niveau des températures et de l'humidité pourraient affecter le fonctionnement de l'appareil, en raison de la formation de condensation.

9. Ne forcez pas d'objets dans les ports (port USB), connexions ou boutons de votre appareil. Lorsqu'un connecteur ne s'ajuste pas facilement, il se peut que celui-ci ne corresponde pas à votre appareil.

10. N'utilisez pas l'appareil en conduisant et n'entreposez pas votre appareil dans un endroit qui couvre un emplacement d'airbag. Les airbags sont expulsés avec une force incroyable et ils peuvent causer des blessures ou des dommages si votre appareil ou ses accessoires se trouvent dans la zone d'ouverture de l'airbag.

11. Durant un voyage en avion, suivez toutes les instructions fournies par votre opérateur de vol. Votre appareil Kobo dispose d'une fonction marche/arrêt sans fil "Wi-Fi", accessible dans les paramètres de votre appareil.

12. Certains individus sont susceptibles de subir des crises, étourdissements et une tension oculaire lorsqu'ils utilisent des appareils avec des lumières clignotantes ou d'autres motifs lumineux similaires. Si vous avez ressenti l'un de ces symptômes ou si vous avez des inquiétudes à ce sujet, veuillez consulter un médecin. Il doit être noté que ceci peut intervenir même si vous n'avez jamais eu de tels symptômes auparavant.

Code civil et code de la consommation: Vous bénéficiez en tout état de cause de la garantie légale des vices cachés et de conformité telles que prévues par les articles 1641 du Code Civil et L 211-4 du Code de la Consommation : Article L211-4 Code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Nota : Ordonnance 2005-136 2005-02-17 art. 5 : Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur. Article L211-5 Code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° - Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu

égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage : 2° - Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. Nota : Ordonnance 2005-136 2005-02-17 art. 5 : Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur. Article L211-12 Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Nota : Ordonnance 2005-136 2005-02-17 art. 5 : Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur. Article 1641 Code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Article 1648 alinéa 1er Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.